

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
OFFICIAL SPOKESMAN
of the Commission

23, avenue de la Joyeuse Entrée
Brussels 4
Telephone 35.00.40.

Brussels, August 1965
P-59/65

INFORMATION MEMO

Social developments in the Community in 1964

The EEC Commission has forwarded to the European Parliament the eighth survey of "Social Developments in the Community".

It reviews developments in 1964 in the following fields: total population and working population, business expansion, employment, labour relations, wages and working hours, vocational training, social security, industrial health and safety, low-cost housing, family questions and social services.

The survey also contains statistical material.

The full text of the Introduction and a summary of the main points dealt with in the various chapters are given below.

INTRODUCTION

In 1964 the social situation in the Community again benefited from the fact that the economic trend was on the whole favourable; money wages and actual wages continued to rise; the overall employment situation was satisfactory. This continuing growth in the Common Market helped to solve or mitigate certain social problems. At the same time, 1964 revealed even more clearly than other recent years the decisive importance of employment problems in their various social and economic aspects.

There were acute shortages of manpower, particularly skilled manpower, in all the Member States except Italy, where, however, the increase in unemployment coincided with a persistent demand for skilled manpower in certain industries and regions. The growing shortage led to the recruitment of more and more workers from non-member and associated countries.

PP/500/65 E

At the same time it became clear that occupational training and upgrading were the most effective means of achieving a better employment balance. It should be stressed that what is being done in this connection is aimed at satisfying obvious economic needs, but at the same time, from a more specifically social angle, makes possible higher earnings and living standards for the working population, in addition to the general improvement in basic wages and professional up-grading, sometimes completed by real social betterment.

But two other aspects of employment - the regional and the sectoral - have also come to the fore, particularly owing to the pressure of certain immediate practical difficulties.

For this reason the national Governments and the Community institutions must work out an active employment policy going beyond a general framework - which of course, has lost nothing of its importance - and emphasizing the fundamental adjustments that must be made in quality and structure.

The very low level of unemployment among wage-earners, which has fallen again since 1963 - except in Italy where it went up from 3.9% to 4.2% - bears witness to the acute strains that still prevail on the labour market in most regions of the Community, especially in Germany and the Netherlands.

The increase in unemployment in Italy in 1964, due to the unfavourable economic situation, has for the first time interrupted the process of reabsorption of the workers which had accompanied the rapid expansion of Italy's economy in recent years.

In its structural and regional character - it is concentrated particularly in the South and the islands - and in its extent, unemployment in Italy has for several years contrasted with the high level of employment in France and Belgium and the overemployment in the Netherlands and Germany. This situation only accentuates the contrast, since at the same time Italy's partners are obliged to employ migrant workers from abroad, who still provide the chief relief to the labour market.

Contrary to what might have been expected from the implementation of the new provisions on the free movement of workers, the priority for nationals of the Member States on the Community labour market has not ended the paradoxical situation in which the net supply of Italian manpower has become stable - at a low level - while immigration from non-member countries is increasing rapidly.

The scale of immigration of foreign workers into the other five Community countries, which has greatly increased by comparison with 1963, only confirms the general tendency of manpower to become more and more scarce already indicated by the decline in unemployment. In spite of the slight reservations that should be made for France in view of certain signs of an easing on the labour market, it must not be forgotten that employment rose appreciably in 1964, unemployment fell considerably, and immigration of foreign workers again increased.

In Benelux and especially in the Netherlands, the situation is becoming not unlike that in Germany, where manpower sources have dried

This labour market situation is reflected in the trend of money wages, which in general have risen appreciably. This was, however, offset to some extent in real terms by higher consumer prices - though the increase differed considerably from one country to another - and by a reduction in the number of hours worked in certain industries.

It can be said that throughout the Community a tendency towards harmonization has emerged, since the greatest increases have occurred in countries where money wages were lowest and the countries with the lowest family allowances have made adjustments benefiting large families.

5. But employment is the Community's real key problem. While the shortage of labour is undoubtably acting as a brake on expansion, the shortage of skilled labour is felt even more keenly and creates a bottleneck which can be remedied only in very small part by the immigration of foreign workers.

This shows how urgent is the need for a coherent employment policy at Community level which would include measures for the free movement of workers and would, moreover, be one way of reducing a certain competition for foreign workers that has become apparent.

6. In this respect, the importance of vocational training is obvious. For several years the Commission's annual reports on the manpower situation when discussing short-term action, have stressed the advantages to be gained from accelerated training programmes. In this context, the Commission has submitted to the Council, as an experiment, a draft decision on a joint crash programme of vocational training to remedy the shortage of certain types of skilled manpower in the Community.

The Commission has also recently approved two action programmes, one for training in agriculture and the other in industry and services.

In addition, the Commission has put before the Council a plan to reform the Social Fund in order to adapt it to new tasks: provision of skilled manpower, greater activity in the regional policy field, construction of low-cost housing for resettled workers.

Finally, mention should be made of the Commission's proposals to the Council concerning Community grants to help train farmers and farmworkers wishing to change their occupation within agriculture and advisers specializing in agricultural problems.

The trend of the working population, the likelihood that more children will stay at school longer and the unstable nature of the supply of foreign manpower, (mainly unskilled) and, above all, the growing need of modern industry for workers with increasingly high qualifications, are so many reasons why priority should be given to vocational training as the key to expansion.

7. A co-ordinated employment policy at Community level is also an important factor in any regional development policy. The Commission's first communication on regional policy in the EEC, recently submitted to the Council, proposes giving greater weight to the effects of European integration, facilitating the co-ordination of aid from the Community's financial institutions, and aligning Member States' regional policies.

The preamble to the Treaty clearly expresses this attitude; one paragraph states that the Member States are "Anxious to strengthen the unity of their economies and to ensure their harmonious development by reducing the differences existing between the various regions and by mitigating the backwardness of the less favoured". And Article 2 of the Treaty states that "it shall be the aim of the Community to promote throughout the Community a harmonious development of economic activities ..."

Emigration of manpower from the agricultural sector, which is the main problem of southern Italy and the Italian islands, was limited despite the Community regulations on the free movement of workers, and the reasons for this must be investigated. Improvements in the machinery for matching supply and demand on the labour market and greater efforts by the government departments, in Italy and the other countries, could certainly do more to facilitate the free movement of workers. The interests of the states with manpower shortages coincide too exactly with Italy's wish to reduce its unemployment rate for a solution not to be possible.

Nevertheless, it must not be overlooked that two major obstacles will certainly continue to limit the effectiveness of any steps taken.

The first is the lack of vocational training. The Social Fund has, of course, played a useful role here and the widening of its scope, which was mentioned earlier, would make considerable progress possible.

The second obstacle, of a psychological nature, is reluctance to emigrate on account of attachment to the home country, climate, family life, etc. This is shown by the number of workers who return home, thus greatly reducing the net volume of emigration. The cause is often that the workers find they cannot be joined by their families for lack of housing.

Moreover, it is in the interest of the Community's harmonious development that the exodus of manpower should not leave certain regions with an excessively high percentage of elderly people.

The imbalances which have already appeared here and there, and have led not only to the desertion of whole villages, the economic decline of small areas and excessive industrial and urban concentration elsewhere, suffice to indicate the limits of emigration as the solution to structural unemployment.

This is why stress must be placed on the co-ordination of aid from the Community's financial organs, advocated in the Commission's communication to the Council on regional policy in the EEC, for this alone will make it possible, by creating jobs on the spot, to reduce in accordance with the spirit of the Treaty "the differences existing between the

various regions and the backwardness of the less favoured".

8. Not only the regions but also the sectors have their problems. Although progress towards a single market has sometimes harshly revealed certain structural deficiencies in the national economies, this probing role of the Common Market has been accepted as one of its inescapable, but in the long run healthy, consequences.

On the other hand, because of different competitive conditions, the opening of frontiers and imports from non-member countries have provoked certain defensive reactions in various industries, for example, textiles, motor-cars, shipyards, etc.

For this reason various authorities have already pointed out the importance not only of an overall approach to the economy, but also of not neglecting the immediate and concrete problems of the individual sector. Only thus can the impact on employment of present and potential competition be measured.

The Treaty, of course, provides safeguard measures "... where there are serious difficulties which are likely to persist in any sector of economic activity or difficulties which may seriously impair the economic situation in any region. ..." The Commission did not hesitate to propose a number of measures for shipbuilding and the Sicilian sulphur industry.

It must be admitted however that frequent recourse to safeguard machinery would endanger the internal cohesion and very existence of the Common Market.

A dispassionate examination, in close collaboration with both sides of industry, of the structural problems that arise in some sectors as the Common Market takes final shape and the common external tariff is lowered for certain sectors of the economy would doubtless permit the timely adoption of effective but socially acceptable economic measures.

9. It should be noted that the majority of points referred to here were given priority when the Medium-term Economic Policy Committee began its work.

As is common knowledge, the Commission must submit to the Council by the end of the year a programme for medium-term economic policy for 1966-1970 to provide the general framework for the main economic measures and for the broad lines of a social policy at Community level.

The decision to draw up this programme - a decision which for the Community entails a new and important departure in methods of co-ordinating the economic policies of the Member States - may be considered as a major social step, for it means recognizing that economic and social matters are inseparable and must therefore be treated at the same level.

It is, therefore, not surprising that the Medium-term Economic Policy Committee attributes particular importance to certain matters which traditionally fall within the social sphere, such as employment

school-leaving age, retirement age, female labour, working hours, and migration in and outside the Community) and from the angles of quality and structure (vocational guidance and training for young people, retraining of adult workers, movement from agriculture to other sectors, occupational upgrading and social betterment). General studies being undertaken to prepare this medium-term programme also deal with other problems with fundamental social implications: wages and non-wage incomes, balance between incomes, savings, investment and consumption, role of public finance in social investment, social security receipts and expenditure, housing, etc.

Besides producing the medium-term economic policy, which will provide the general framework for the broad lines of economic and social action at Community level, the Commission is daily striving to lay the foundations of a progressive social harmonization which, in its opinion as reflected in "Initiative 1964", is essential for the balanced development of the Common Market.

The Commission takes advantage of every possibility provided by whatever article of the Treaty to achieve the social objectives considered fundamental, since the Treaty as a whole, and not only title III of the third Part, must be regarded as providing the basis of social policy in the Community.

This means that in all Community action the Commission takes care that in the widest variety of fields - economic policy, monetary, regional, and fiscal policies, short-term economic policy, the common agricultural and transport policies, and so on - the social aspects are examined thoroughly so that they may be dovetailed with all other relevant aspects when these policies are defined.

Furthermore, the Commission continues to promote, wherever possible, that close collaboration between the Member States in social matters required by Article 118 and even endeavours to accelerate the process, so that social harmonization may keep abreast of integration in the customs, economic, agricultural and other fields.

Lastly, within the limits of the powers conferred on it by the Treaty, and wherever this appears necessary and appropriate, the Commission will continue to propose measures in the social field based on various articles of the Treaty and in full conformity with Article 118, which opens with the words: "Without prejudice to the other provisions of this Treaty ...".

In this connection the Commission intends to continue its effective collaboration with the organizations representing the two sides of industry. The Commission has always considered that it has a duty to consult the representatives of the employers and workers on the main problems arising from the implementation of the Treaty, including the fundamental problems of labour and social security referred to in Article 118.

Besides the advisory committees which already exist on the free movement of workers, vocational training, and the social problems of farmworkers, various working parties have been set up to deal especially with the social problems listed in Article 118 of the Treaty.

Moreover the Commission endeavours by every available means to support the action of both sides of industry in spheres where they are free agents in order to arrive at positions or decisions at European level, as the Commission is convinced of the need to encourage, both employers and workers to think and act more and more on a European scale and thus promote the democratic construction of the Europe of the Six.

It is clear, however, that this process cannot be promoted and encouraged by the Commission alone; governments, parliaments, employers' associations and unions, as well as the Community institutions - Council, European Parliament and Economic and Social Committee - also have a very important role to play here.

Such a movement of ideas - based on well-defined viewpoints - would do much to bring about social harmonization at Community level, that is, a constant improvement in the living and working conditions of the peoples of the Community - the essential aim of the Treaty of Rome.

TOTAL POPULATION AND WORKING POPULATION

The population of the Community (including West Berlin) was 181.7 million at 1 January 1965, an increase of 1.2% on 1 January 1964.

The faster population growth in 1964 was due mainly to natural increase. Net immigration was only slightly higher than in 1963.

The working population of the Community increased by only 0.3 million in 1964, rising, on an annual average, from 73.9 to 74.2 million. Expressed as a percentage of the total population it again declined, being barely over 41%. The growth of the working population in the Community distinctly slackened by comparison with the previous year, when it was still 0.7%.

EMPLOYMENT

The estimated annual average of persons in employment in the Community rose from 72.9 million in 1963 to 73.2 million in 1964, an increase of 0.3 million or 0.4%. The tendency for the growth of employment to slacken observed in the preceding years was therefore confirmed in 1964.

There was a further sharp reduction - some 600 000 for the Community as a whole - in numbers employed in agriculture.

As in 1963, and for the same reasons, employment again increased far more distinctly in the services sector than in industry: by nearly 650 000 units in the former and less than 300 000 in the latter. Consequently the percentage of manpower employed in services has now passed the 39% mark in the Community as a whole, though an appreciably higher proportion, some 44%, is still employed in industry.

Although there was a slight growth in employment in industry as a whole, the situation varied appreciably by country and branch.

In the services sector, on the other hand, there was a more or less general increase.

Once again the increase in numbers at work was accounted for entirely by persons in paid employment, of whom there were over 54 million in 1964, or nearly 74% of the working population.

The number of self-employed, on the other hand, continued to diminish, mainly in agriculture, but also in commerce and the craft industries. Self-employment now represents only some 26% of total employment.

Outside Italy and, to a much smaller degree, France, manpower shortages tended to worsen rather than ease in 1964. Consequently the priority objectives of employment policy in the Member States continued to be the mobilization of domestic manpower reserves and the retraining of workers from branches of activity in structural decline. The proposed widening of the scope of the European Social Fund could effectively help to stimulate efforts in this direction.

As in 1963, however, foreign manpower was the principal factor that helped to ease the various labour markets. In all the Member States - except Italy, where it is insignificant - immigration of foreign workers once again increased sharply by comparison with the previous year.

Of course only the demand for non-skilled workers was supplied through this channel, while the need for skilled workers was not fully satisfied.

Following the trend of previous years, only immigration from non-member countries increased, while intra-Community flows remained more or less stable. Because of the numbers of returning workers, Italy's net manpower contribution to the other Member States is now small, while the intake of Spanish, Greek, Portuguese, Turkish, Yugoslav and North African workers continues to soar.

.../...

LABOUR RELATIONS

The two trends which have progressively dominated the scene in recent years continued to do so in 1964: first, there are moves to align labour relations on the objective needs of the economy as a whole; secondly, more and more attention is at the same time being paid to developments in the neighbouring countries. Italy, for instance, has drawn up its first economic plan with the collaboration of the trade unions, and in Germany the expert committee analysing the general economic trend has submitted its first annual opinion, which met with marked interest and had a favourable reception from both sides of industry.

Equal interest was shown at Community level in the EEC Council's decision of 15 April 1964 to set up a Medium-term Economic Policy Committee to prepare a preliminary draft programme outlining and co-ordinating the general economic policies which the Member States and the Community institutions intend to follow from 1966 to 1970. Before adoption by the Council, the programme must be submitted to the Economic and Social Committee, which in its turn has decided to set up a small working party, consisting in particular of employers' and workers' representatives, to keep in touch with the work of the Medium-term Economic Policy Committee.

Joint negotiations to conclude or renew collective bargaining agreements mainly consolidated the advantages won in previous years. In particular, the unions succeeded in obtaining the extension and broadening of certain provisions which appreciably improve the economic and social situation of wage-earners: alignment of women's wages on those of men, longer annual holidays, extra holiday allowances or bonuses, recognition of certain union rights within the enterprise, and so on.

It should also be noted that encouragement of savings and the building up of a capital sum by workers were the subject of special attention by the unions, the government and various economic and social bodies in some Member States. The objectives sought after seem to be more or less the same, namely: shares for the workers in firm's profits, a fairer division of private property and some curbing of consumption through greater saving.

The social climate was, in the main, calmer than in 1963. The number of working days lost as a result of strikes declined very appreciably in Germany and France and to a small extent in the Netherlands, while in Belgium and Italy there was some increase.

WAGES AND WORKING HOURS

The upward movement of wages was slower in certain member countries than in 1963, but faster in others. Between the end of 1963 and the end of 1964, guaranteed hourly wages went up by about 8% in Germany, nearly 11% in Belgium, and by as much as 17 and 18-19% in Italy and the Netherlands respectively; in France the increase in negotiated wages was less than in Belgium and Germany.

The actual gross hourly earnings of industrial workers rose even faster than guaranteed wages, especially in Germany and France where, between autumn 1963 and autumn 1964, they went up by 11-11.5% in the former country and 6.5% in the latter; in Italy and the Netherlands, on the other hand, the amount of earnings in excess of guaranteed wages was smaller, and the gross earnings of industrial workers went up by 11% in the first country and 16% in the latter. In Belgium the increase in gross hourly earnings in industry was barely more than 11% and in Luxembourg only 5%. Independently of increases caused by higher wages, total labour costs increased further in certain member countries because of higher employers' social security contributions, longer annual holidays, additional holiday allowances and other factors, so that in almost all the countries the growth rates of labour costs were higher than those of direct wages.

Consumer prices followed different patterns in the various countries, a faster increase in wages generally going hand in hand with a faster rise in prices, in the Netherlands and Italy price increases reached the disturbing rate of 5.5-6%; in the other member countries they ranged between 2.3% (Germany) and 4.2% (Belgium). The result was that the increase in purchasing power which normally would have followed rising wages was limited. On the whole the differences from one country to another between the net incomes of industrial workers tended to be ironed out because, on the one hand in the country where real incomes were comparatively the lowest there was the highest increase and, on the other, in the two states where large families were at a relative disadvantage, there was a more appreciable improvement in family allowances.

Actual hours worked fell off slightly on occasion in Germany and France, and sharply in Italy - for reasons connected with the economic situation in the latter two countries.

VOCATIONAL TRAINING

The measures taken in this field by the Member States in 1964 mainly took the shape of further efforts to adapt occupational training and upgrading to the requirements of modern life.

If the training of young people and adults is to keep abreast of economic and technical developments, it is necessary to form teachers and instructors and to give them advanced and refresher courses. In the Community countries new teaching methods and equipment are being tried out and retraining courses arranged for teachers.

Both in schools and factories, increasing efforts are being made in all the countries to adapt vocational training and apprenticeship to the demands of progress and to the need for greater skills. Training programmes are reorganized with this aim in view and the list of trades taught is constantly under review.

Though in most of the countries this tendency is reflected in laws and regulations, there is still no harmonization at Community level of legislation on technical training and apprenticeship, partly because of the complexity of the systems in force.

Expenditure on general education and vocational training has increased constantly in all the countries. It is still difficult to arrive at comparable figures because of insufficient statistical data and because a variety of methods are used for collecting such data. However, in 1964, it proved possible for the first time to produce more complete figures on the trend of expenditure on training young people and adults.

In the matter of expenditure at a more general level, it has been observed that several Member States are taking over, in part at least, expenses previously met by families or local bodies, for example not only most scholarships, but also transport costs, boarding fees, school books, etc., and certain subsidies for private establishments.

SOCIAL SECURITY

In 1964, a number of social security measures were adopted, including several important reforms for which new legislation was necessary.

The scope of social security was widened further, especially in Belgium, where health insurance was extended to self-employed persons, and in Luxembourg where, like other self-employed workers, members of the professions now come under the pension scheme. In other countries projects are under study.

The most interesting measures concerning benefits apply to pensions and family allowances. The same desire to guarantee for all elderly persons an income which is not just enough to live on but a "social" minimum seems to inspire laws in Luxembourg and the Netherlands and the Italian draft reform. Family allowances have been increased appreciably in two countries where they were below the Community average: Germany and Italy. It should be pointed out that for both pensions and family allowances Luxembourg now applies the same conditions to employed and self-employed persons.

The measures taken by the governments to finance these improvements cannot be said to show a tendency towards alignment, particularly in respect of participation by the public authorities. Problems of financial equilibrium might, however, cause the matter to be re-examined.

It is interesting to point out, in order to illustrate the practical scope of the Community regulations on the social security of migrant workers, that the number estimated to have benefited from them in 1964 is some 2 million (employed or pensioned workers, including frontier and seasonal workers, and members of their families, and non-migrant beneficiaries, for example those holidaying abroad). Benefits paid out in the same year probably total some Bfrs. 4 000 million.

INDUSTRIAL HEALTH AND SAFETY

The Member States continued to adapt their rules and regulations on industrial health and safety to scientific and technical progress. Though they were guided by their individual circumstances in deciding on the nature and methods of new provisions and the sectors in which to apply them - they seem to be following roughly parallel courses and to be aligned on Community action. This is seen in work in the various states on rules concerning dangerous products and in the creation of industrial health and safety services in enterprises.

The Member States also took steps to make the prevention of industrial accidents more efficient: these ranged from large-scale campaigns to courses in factories and made use of every means of information, including the most modern.

LOW COST HOUSING

At Community level the following trends were observed in the matter of housing:

1. The number of dwellings completed showed a distinct advance in 1964: 1 587 000 (provisional figures) as against 1 448 400 in 1963, an increase of 138 600. The increase was greatest in Germany, France, Italy and the Netherlands, where the figures were a record;
2. Because of the extent and persistence of housing requirements and demand, the problem now takes a leading place in government policy, particularly medium and long-term policy;
3. An additional major worry for those responsible for housing policy in all the member countries is the increasingly acute problem of building land in and around constantly growing urban centres.

The need to make more land available has obliged governments to take or look for fresh measures more suited to the case.

The effectiveness of these measures is doubted in certain sectors of public opinion which propose more radical solutions, such as municipal ownership of land. In this matter fundamental political decisions must be taken;

In certain countries building and allied trades have reached their full capacity and this situation is being remedied in part by greater production of prefabricated elements and their standardization;

The trend of the rent index, which exists in four states, shows that the rise has continued. Apart altogether from the question of second residences, the Commission has called attention to the fact that in various regions and urban centres there is a surplus of expensive dwellings side by side with an unsatisfied demand by households who cannot afford decent housing;

Despite the abolition by law of any discrimination in the matter of housing between nationals and workers from another EEC country, the Member States are still confronted with the special problem of housing such workers and are giving particular attention to the matter. The Commission, for its part, attaches great importance to this point, as is clear from the Recommendation of 7 July 1965 to the Member States concerning housing for workers and their families moving within the Community.

FAMILY QUESTIONS

The new layout of this chapter permits an examination of various problems from a Community angle, the main points dealt with being:

Bruxelles, août 1965.

P/ 59

=====
Embargo le ; 18 août 1965 à 0.1h;
=====

NOTE D'INFORMATION

Résumé

de l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans
la Communauté en 1964

La Commission de la CEE vient de transmettre au Parlement Européen le huitième "Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1964".

Le document relate les développements intervenus, au cours de l'année écoulée, dans les domaines suivants : population et population active, expansion économique, emploi, relations du travail, salaires et durée du travail, formation professionnelle, sécurité sociale, sécurité et hygiène du travail, logement social, questions familiales et services sociaux.

Il est assorti, en outre, d'une documentation statistique.

On trouvera, ci-après, le texte intégral de l'introduction ainsi qu'un résumé des faits principaux qui font l'objet des chapitres cités ci-dessus.

*

INTRODUCTION

1. La situation sociale dans la Communauté en 1964 a de nouveau profité du fait que l'évolution économique, dans son ensemble, a été favorable: les revenus nominaux et réels des travailleurs ont continué à augmenter; la situation globale de l'emploi était bonne. Ainsi, l'accroissement poursuivi dans le Marché commun a contribué de résoudre ou d'atténuer certains problèmes sociaux. En même temps, l'année 1964 a mis en lumière, de façon plus nette encore que celle des récentes années, l'importance déterminante des problèmes de l'emploi sous leurs différents aspects socio-économiques.

La situation globale de l'emploi a été marquée principalement par des pénuries aigues de main-d'œuvre, et notamment de main-d'œuvre qualifiée, dans tous les Etats membres sauf l'Italie où l'accroissement conjoncturel du chômage a toutefois coexisté avec des besoins persistants de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs et certaines régions. L'importance croissante de la demande de main-d'œuvre a conduit à un recrutement de plus en plus accentué dans les pays tiers et associés.

Parallèlement, il est apparu à l'évidence que la formation et le perfectionnement professionnels constituaient les moyens d'action les plus efficaces dans la recherche d'un meilleur équilibre de l'emploi étant souligné que si les efforts entrepris visent à répondre à des besoins économiques évidents, ils permettent conjointement, sous une approche plus spécifiquement sociale, une augmentation des rémunérations et du niveau de vie des travailleurs, s'ajoutant à la progression générale des salaires de base, et une promotion professionnelle parfois complétée d'une véritable promotion sociale.

Mais deux autres aspects des problèmes de l'emploi - l'aspect régional et l'aspect sectoriel - ont également pris un relief particulier sous la pression notamment de certaines difficultés immédiates et concrètes.

C'est pourquoi les gouvernements nationaux et les instances communautaires doivent tendre à l'élaboration d'une politique active de l'emploi dépassant le cadre global - qui bien entendu conserve toute sa valeur - pour mettre l'accent sur les adaptations qualitatives et structurelles fondamentales.

2. Le très bas niveau du chômage, en recul encore par rapport à 1963 - sauf en Italie où il passe de 3,9 % à 4,2 % de la main-d'œuvre salariée - atteste de la vivacité des tensions qui ont continué à régner dans la plupart des régions de la Communauté sur la marche du travail, surtout en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'accroissement du chômage en Italie en 1964, imputable à une situation conjoncturelle défavorable, vient interrompre pour la première fois un processus de résorption du chômage qui avait suivi le rythme rapide de l'expansion économique italienne au cours des dernières années.

Par son caractère structurel et régional - il s'agit essentiellement du Sud de l'Italie et des îles - comme par son ampleur le chômage en Italie contraste depuis plusieurs années avec le haut degré d'emploi de la France et de la Belgique et le suremploi des Pays-Bas et de l'Allemagne. Cette situation ne fait qu'accentuer le contraste, puisque les partenaires de l'Italie doivent simultanément avoir recours à l'émigration de travailleurs étrangers qui constitue comme précédemment le principal facteur de détente sur le marché du travail.

A l'encontre de ce qu'on pourrait attendre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions sur la libre circulation des travailleurs, la priorité du marché communautaire de l'emploi n'a pas empêché que se perpétue le paradoxe d'une stabilisation de l'apport de main-d'œuvre italienne - et l'apport net est devenu peu important - en regard d'un accroissement rapide de l'immigration en provenance des pays tiers.

3. L'ampleur de l'immigration de travailleurs étrangers, encore fortement accrue par rapport à 1963, dans les cinq autres pays de la Communauté ne fait que confirmer la tendance globale à l'aggravation de la pénurie de main-d'œuvre dont attestait déjà le recul du chômage. Les légères réserves qu'appellent pour la France certains signes de détente sur le marché du travail ne doivent pas faire oublier qu'en 1964 l'emploi a progressé sensiblement, le chômage s'est notablement réduit et l'immigration de travailleurs étrangers s'est encore accentuée.

Dans le Benelux et surtout aux Pays-Bas, il semble que l'on approche de la situation de l'Allemagne que caractérise un véritable tarissement des disponibilités de main-d'œuvre.

3

4. Cette situation du marché de l'emploi s'est reflétée dans l'évolution des salaires nominaux dont l'augmentation a été généralement sensible. Celle-ci a été cependant atténuée, en termes de revenus réels, par l'augmentation des prix à la consommation - d'ailleurs assez différente selon les pays - et par la réduction de la durée effective du travail dans certains secteurs.

Il est possible de constater que dans l'ensemble de la Communauté une tendance vers une harmonisation s'est dessinée puisque, d'une part, les pays où les salaires nominaux étaient comparativement les plus faibles ont enregistré les plus fortes hausses et, d'autre part, ceux qui connaissaient les allocations familiales les moins avantageuses ont procédé à un réaménagement plus favorable aux familles nombreuses.

5. Mais c'est l'emploi qui constitue véritablement le problème-clé pour la Communauté. Si la pénurie de main-d'œuvre freine incontestablement l'expansion, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est davantage ressentie et constitue un goulot d'étranglement auquel l'immigration de travailleurs étrangers ne peut remédier qu'en faible partie.

C'est dire toute l'urgence nécessité d'aboutir enfin à une politique de l'emploi coordonnée au niveau de la Communauté, dans laquelle s'inscriraient entre autres les mesures relatives à la libre circulation des travailleurs et ce serait d'ailleurs un moyen d'atténuer une certaine compétition qui s'est fait jour dans le recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

6. A cet égard, l'importance de la formation professionnelle est évidente. Depuis plusieurs années, la Commission a, en ce qui concerne l'action à court terme, souligné dans des rapports annuels sur la situation de la main-d'œuvre, l'intérêt de programme de formation professionnelle accélérée. Dans ce cadre, la Commission vient de soumettre au Conseil, à titre d'expérience, une proposition de décision concernant la mise en oeuvre d'un premier programme commun de formation professionnelle accélérée pour parer à certaines pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans la Communauté.

Ensuite, la Commission a approuvé récemment deux programmes d'action en matière de formation professionnelle, l'un concernant l'agriculture et l'autre relatif à l'industrie et aux services.

En outre, la Commission a proposé au Conseil un projet de réforme du Fonds social visant à adapter le Fonds à des tâches nouvelles : pénurie de main-d'œuvre qualifiée, des activités plus poussées dans le cadre de la politique régionale, construction de logements sociaux destinés aux travailleurs réinstallés.

Il faut enfin mentionner les projets que la Commission a soumis au Conseil de contributions communautaires en faveur de la formation professionnelle des personnes travaillant en agriculture et désirant se réadapter à l'intérieur de ce secteur et en faveur de la spécialisation de conseillers agricoles.

L'évolution de la population active et les perspectives que permettent d'entrevoir aussi bien la tendance à l'allongement de la scolarité que l'instabilité d'une main-d'œuvre étrangère qui ne satisfait principalement que les besoins en travailleurs non qualifiés, et surtout les exigences croissantes de l'industrie moderne en personnel de plus en plus qualifié, tout devrait conduire à accorder une place prioritaire à la formation professionnelle, clé de l'expansion.

7. Une politique de l'emploi coordonnée au niveau communautaire est également un facteur important de toute politique de développement régional. La première communication de la Commission sur la politique régionale dans la CEE qui vient d'être adressée au Conseil vise à mieux tenir compte des incidences de l'intégration européenne, à faciliter la coordination du concours des organismes financiers communautaires ainsi qu'à coordonner les politiques régionales des Etats membres.

Le préambule du Traité en dessine clairement l'esprit puisque l'un des considérants précise que les Etats membres sont "soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées...". Et l'article 2 du Traité n'énonce-t-il pas en premier dans les fins qu'il assigne à l'action de la Communauté que "la Communauté a pour mission... de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté...".

Les limites qu'a rencontrées l'émigration de la main-d'œuvre provenant du secteur agricole qui est avant tout le problème de l'Italie du Sud et des îles en dépit des règlements communautaires sur la libre circulation des travailleurs doivent certes être analysées. Et l'on peut sans doute affirmer déjà qu'une amélioration des mécanismes de compensation des offres et demandes d'emploi et un effort accru des administrations nationales, tant de l'Italie que de ses partenaires, pourraient certainement faciliter davantage la libre circulation. L'intérêt des Etats qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre coïncide trop parfaitement avec le désir de l'Italie de voir diminuer son chômage pour que des résultats positifs ne puissent être attendus des efforts entrepris.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que deux obstacles majeurs continueront sans doute à limiter l'efficacité des efforts.

Le premier tient au défaut de formation professionnelle. Le Fonds social a certes joué un rôle utile à cet égard et l'extension de ses tâches, qui a été évoquée plus haut, permettrait d'accomplir des progrès importants.

Le deuxième obstacle, d'ordre psychologique, est le refus d'émigrer par attachement au sol natal, au climat, à la vie familiale, etc... L'atteste l'importance des retours qui réduit si considérablement le volume de l'émigration, retours souvent provoqués par l'impossibilité de réunir les familles faute de logements.

D'autre part, il est de l'intérêt de la Communauté et de son développement harmonieux que l'exode de la main-d'œuvre ne conduise à un vieillissement excessif de la population de certaines régions.

Les déséquilibres qui se sont déjà produits là et là et qui ont entraîné non seulement l'abandon de villages entiers, mais le déclin économique de petites régions et une concentration industrielle et urbaine excessive dans d'autres montrent à suffisance les limites d'une politique d'émigration comme solution au chômage structurel.

C'est pourquoi, il faut mettre l'accent sur la coordination du concours des organismes financiers communautaires, prévue dans la communication de la Commission au Conseil sur la politique régionale dans la CEE qui pourra seule permettre, par la création d'emplois sur place, de réduire conformément à l'esprit même du Traité "l'écart entre les différentes régions et le regard des moins favorisées".

- 5
8. Mais à côté de l'aspect régional, il y a l'aspect sectoriel. Si les progrès réalisés dans la création d'un marché unique ont parfois dévoilé crûment certaines déficiences structurelles des économies nationales, ce rôle de révélateur en quelque sorte du Marché commun a été accepté comme une de ses conséquences inéluctables parce qu'en définitive salubres.

En revanche, l'ouverture des frontières et les importations des pays tiers a suscité, en raison de conditions de concurrence non comparables, certaines réactions défensives sectorielles notamment dans l'industrie textile, dans l'industrie automobile, les chantiers navals...

C'est ainsi que diverses instances ont déjà souligné l'intérêt, à côté d'une approche globale de l'économie, de ne pas négliger les problèmes immédiats et concrets que met en évidence une approche sectorielle. Seule une telle approche en effet peut permettre d'évaluer les incidences sur l'emploi de la concurrence actuelle et potentielle.

Certes, le Traité prévoit des mesures de sauvegarde "en cas de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale". Et la Commission n'a pas hésité à proposer un ensemble de mesures dans le cas des chantiers navals ou dans le cas du soufre sicilien.

Mais il serait vain de se dissimuler que le recours fréquent aux mécanismes de sauvegarde serait de nature à mettre en péril la cohésion interne et l'existence même du marché commun.

Un examen à froid avec la collaboration étroite des partenaires sociaux des problèmes structurels qu'impliquent tant l'achèvement du marché commun que l'abaissement du tarif extérieur commun pour certains secteurs de l'économie, permettrait sans doute d'adopter à temps des mesures économiques efficaces et acceptables socialement.

9. Il convient de noter que la plus grande partie des problèmes qui viennent d'être évoqués ont fait l'objet des premiers travaux - considérés comme "prioritaires" - du Comité de politique économique à moyen terme.

Comme on le sait, la Commission doit en effet soumettre au Conseil avant la fin de l'année le programme de politique économique à moyen terme pour la période 1966-1970 qui constituera le cadre général tant pour les principales mesures économiques que pour les grandes orientations d'une politique sociale au niveau de la Communauté.

On peut considérer la décision d'élaborer un tel programme-décision qui engage la Communauté dans une voie nouvelle et capitale pour la coordination des politiques économiques des Etats membres - comme une décision majeure sur le plan social car c'est reconnaître que l'économique et le social sont indissociables et doivent, par conséquent, être traités au même niveau.

Il n'est donc pas étonnant de voir jugés particulièrement importants par le Comité de politique économique à moyen terme certains problèmes qui ressortissent traditionnellement au domaine social comme l'emploi sous son approche quantitative (équilibre global

6

des offres et des demandes, âge de la scolarité, âge de la retraite, travail des femmes, durée du travail, migrations intra et extra-communautaires) et sous son approche qualitative et structurelle (orientation et formation professionnelles des jeunes, réadaptation des travailleurs adultes, transferts de l'agriculture vers les autres secteurs, perfectionnement professionnel et promotion sociale). Dans le cadre général des travaux entrepris pour l'établissement de ce programme de politique économique à moyen terme figurent également d'autres problèmes dont les implications sociales sont fondamentales : salaires et revenus non salariaux, équilibre entre revenus - épargne - investissements - consommation, rôle des finances publiques dans les investissements sociaux, retraites et dépenses de la sécurité sociale, logements etc.

10. Mais à côté de la politique économique à moyen terme qui doit constituer le cadre général pour les principales orientations économiques et sociales au niveau de la Communauté, la Commission s'efforce chaque jour de jeter les bases d'une harmonisation sociale progressive qui lui paraît essentielle à un développement équilibré du Marché commun ainsi qu'elle l'a souligné dans "Initiative 1964".

Elle se sert pour cela de toutes les possibilités incluses dans les articles du Traité - quels qu'ils soient - en vue de réaliser les objectifs sociaux considérés comme fondamentaux puisque c'est l'ensemble du Traité et non pas seulement le Titre III de la troisième Partie qui doit être regardé comme constituant la base de la "politique sociale" dans la Communauté.

Cela signifie que la Commission veille à ce que dans toutes les activités entreprises par la Communauté dans des domaines aussi divers que les politiques économique, monétaire, régionale, fiscale, la politique de conjoncture, la politique agricole commune, la politique commune des transports, etc... les aspects sociaux soient examinés de manière approfondie afin de pouvoir les intégrer dans la définition de ces politiques avec les autres aspects qui entrent en jeu.

En outre, la Commission continue de promouvoir dans toute la mesure du possible la collaboration étroite entre les Etats membres dans le domaine social que l'article 118 prévoit et s'efforce même d'accélérer cette collaboration afin d'arriver à une harmonisation sociale qui avance à un rythme comparable à celui de l'intégration en matière douanière, économique, agricole et autres.

Enfin, dans la limite des pouvoirs que lui confère le Traité, la Commission continuera à proposer en matière sociale, là où cela lui apparaîtra nécessaire et approprié, des mesures fondées sur différents articles du Traité en pleine conformité avec le libellé même de l'art. 118 qui commence par les mots "Sans préjudice des autres dispositions du présent Traité...".

11. Dans cette voie, la Commission entend continuer à associer efficacement à ses efforts les organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle a en effet toujours considéré qu'elle avait le devoir de consulter les partenaires sociaux sur les problèmes importants que pose la mise en oeuvre du Traité, y compris les problèmes fondamentaux du travail et de la sécurité sociale mentionnés à l'art. 118.

A côté des comités consultatifs qui existent notamment en matière de libre circulation des travailleurs ou de formation professionnelle ou pour les problèmes sociaux des travailleurs salariés agricoles, ont été créés de nombreux groupes de travail en particulier pour les problèmes sociaux visés à l'art. 118 du Traité.

De plus, la Commission s'efforce par tous les moyens dont elle dispose d'appuyer l'action des partenaires sociaux dans les domaines où s'applique leur autonomie en vue d'arriver à des positions ou décisions au niveau européen, étant convaincue de la nécessité de stimuler les partenaires sociaux à penser ou agir de plus en plus dans les dimensions européennes et de favoriser, ce faisant, la construction démocratique de l'Europe des Six.

Il reste cependant évident qu'un tel processus ne saurait être suscité et encouragé par la seule Commission; les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations d'employeurs, et de travailleurs elles-mêmes, ainsi que les institutions communautaires - Conseil Parlement européen, et Comité économique et social - ont également un rôle très important à jouer en ce domaine.

Un tel mouvement d'idées - appuyé de prises de positions précises - favoriseraient considérablement l'harmonisation sociale sur le plan européen, c'est-à-dire une amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples de la Communauté, but essentiel du Traité de Rome.

POPULATION ET POPULATION ACTIVE

La population de la Communauté (Berlin-Ouest inclus) est passée à 181,7 millions au 1er janvier 1965, en augmentation de 1,2% par rapport au 1er janvier 1964.

L'accélération du rythme d'accroissement de la population en 1964 était essentiellement due au mouvement naturel. Quant au solde migratoire, il n'a accusé qu'une assez faible augmentation en 1964 par rapport à 1963.

La population active de la Communauté n'a enregistré en 1964 qu'une augmentation de 0,3 million, passant, en moyenne annuelle, de 73,9 à 74,2 millions. Le taux d'activité, en nouvelle baisse, ne dépasse guère 41 %. L'accroissement de la population active dans la Communauté s'est nettement ralenti par rapport à l'année précédente, où il avait encore atteint 0,7%.

EMPLOI

Le volume des effectifs occupés dans la Communauté s'est élevé, en moyenne annuelle, de 72,9 millions en 1963 à 73,2 millions en 1964, soit une hausse de 0,3 million ou de 0,4 %. La tendance à l'affaiblissement de la hausse de l'emploi observée au cours des années précédentes, s'est donc confirmée en 1964.

L'évolution de l'emploi en 1964 a été marquée par une nouvelle et forte baisse des effectifs occupés dans le secteur agricole, baisse qui ressort à nouveau, pour l'ensemble de la Communauté, à quelque 600 000 unités.

Comme en 1963, et pour les mêmes raisons, l'emploi a, à nouveau, beaucoup plus nettement augmenté dans le secteur des services que dans le secteur industriel: près de 650 000 unités dans le premier et moins de 300 000 dans le second. Il en résulte que la proportion de main-d'œuvre occupée dans les services dépasse désormais 39 % dans l'ensemble de la Communauté, celle de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie demeurant cependant sensiblement plus forte, autour de 44 %.

La légère progression d'ensemble de l'emploi industriel recouvre, en fait, des situations sensiblement différentes suivant les pays et selon les branches.

Dans le secteur des services, en revanche, on a assisté à une progression des effectifs à peu près générale.

La hausse de l'emploi s'est faite, à nouveau, au seul bénéfice de l'emploi salarié, qui a dépassé 54 millions d'unités en 1964, soit près de 74 % de l'emploi total.

L'emploi non salarié a, au contraire, continué de régresser principalement dans l'agriculture, mais aussi dans le commerce et l'artisanat. Sa part dans l'emploi total n'est plus que de 26 % environ.

A l'exception de l'Italie, et dans une mesure beaucoup plus limitée, de la France, la situation du marché du travail a plutôt évolué, en 1964, dans le sens d'une aggravation que d'une atténuation de la pénurie de main-d'œuvre. Il s'ensuit que la mobilisation des réserves internes de main-d'œuvre, et la rééducation professionnelle des travailleurs relevant de branches d'activité en voie de déclin structurel, sont demeurées au premier rang des objectifs des politiques de l'emploi des Etats membres. L'élargissement proposé des compétences du Fonds social européen pourrait contribuer efficacement à stimuler les efforts dans cette direction.

Comme en 1963, cependant, c'est le recours à la main-d'œuvre étrangère qui a constitué, en 1964, le principal facteur de détente sur les différents marchés du travail. Dans tous les Etats membres (à l'exception de l'Italie où elle est insignifiante), l'immigration de travailleurs étrangers s'est même encore fortement accrue par rapport à l'année précédente.

Il est vrai que seuls les besoins en travailleurs non qualifiés ont été satisfaits par ce moyen, alors que la demande de travailleurs qualifiés demeurait sans contrepartie suffisante.

Enfin, et selon la tendance observée au cours des années précédentes, l'immigration en provenance des pays tiers s'est seule accrue, alors que les mouvements intracommunautaires demeuraient à peu près stables. En fait, compte tenu des mouvements en sens inverse, l'Italie ne fournit plus aujourd'hui aux autres Etats membres qu'un apport net de main-d'œuvre peu important, alors que l'effectif des travailleurs espagnols, grecs, portugais, yougoslaves et nord-africains continue, au contraire, d'augmenter rapidement.

.//.

RELATIONS DE TRAVAIL

9

Les deux tendances qui sont apparues avec une netteté croissante au cours des dernières années ont continué de s'affirmer au cours de l'année 1964 : d'abord, on aspire à donner aux relations de travail une orientation fondée sur des éléments d'appréciation objectifs concernant l'économie dans son ensemble; ensuite, et simultanément, on est devenu de plus en plus attentif à l'évolution qui se produit dans les pays voisins. C'est ainsi que l'Italie a établi son premier programme économique avec la participation des syndicats et qu'en Allemagne, le Comité d'experts pour l'analyse de l'évolution économique générale a présenté son premier avis annuel, qui a rencontré un intérêt marqué et un accueil favorable du côté des partenaires sociaux.

Un intérêt égal s'est manifesté sur le plan communautaire dans la décision prise le 15 avril 1964 par le Conseil de la Communauté économique européenne d'instituer un Comité de politique économique à moyen terme chargé d'élaborer un avant-projet de programme exposant les grandes lignes des politiques économiques générales que les Etats membres et les Institutions de la Communauté entendent suivre au cours de la période 1966 - 1970 et visant à assurer la coordination de ces politiques. Avant son adoption par le Conseil, le projet de programme établi par la Commission doit être transmis, entre autres, au Comité économique et social, qui, à son tour, a décidé de créer un groupe restreint composé notamment de représentants des employeurs et des travailleurs et chargé de suivre les travaux du Comité de politique économique à moyen terme.

Les négociations paritaires entreprises en vue de la conclusion ou du renouvellement des conventions collectives ont abouti principalement à une consolidation des avantages acquis les années antérieures. Les organisations professionnelles des travailleurs ont réussi surtout à obtenir l'extension et le renforcement de certaines dispositions améliorant sensiblement la situation économique et sociale des salariés : rapprochement des salaires des travailleurs féminins de ceux des salariés masculins, l'octroi d'une durée de congé annuel plus longue, d'indemnités de congé supplémentaires ou de gratifications, la reconnaissance de certains droits syndicaux au sein de l'entreprise et autres.

Il convient également de noter que, dans certains Etats membres, les problèmes relatifs à la stimulation de l'épargne et à la constitution d'un patrimoine par les travailleurs ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des organisations syndicales, du gouvernement ou de diverses instances économico-sociales. Il semble que les objectifs recherchés soient sensiblement les mêmes, à savoir : la participation des travailleurs aux résultats financiers de l'entreprise, une répartition plus équitable de la propriété privée et un certain freinage de la consommation consécutif à la formation d'épargne.

Le climat social de l'année 1964 a été, dans l'ensemble, plus calme que celui de l'année précédente. Le nombre de journées de travail perdues par suite de grèves a accusé un fléchissement très sensible, notamment en Allemagne et en France et un léger fléchissement aux Pays-Bas, tandis que la Belgique et l'Italie ont enregistré une certaine augmentation du nombre de journées perdues.

./. .

L'accroissement des salaires s'est ralenti en 1964, dans certains Etats membres, par rapport à l'année précédente, alors qu'il s'est accéléré dans d'autres. C'est ainsi qu'on constate que les salaires horaires conventionnels des ouvriers industriels ont, entre la fin de 1963 et la fin de 1964, augmenté de 8% environ en Allemagne, de près de 11 % en Belgique et respectivement, même de 17 et 18 à 19% en Italie et aux Pays-Bas; en France, l'accroissement des salaires conventionnels est resté inférieur à celui qui s'est produit en Belgique et en Allemagne.

Les gains horaires bruts effectifs des ouvriers industriels ont augmenté encore plus rapidement que les salaires conventionnels, en particulier en Allemagne et en France, où, entre l'automne 1963 et l'automne 1964, ils ont progressé de 11 à 11 1/2% dans le premier de ces pays et de 6 1/2% dans le second; en Italie et aux Pays-Bas, au contraire, l'ampleur du sursalaire a été réduite: avec un accroissement des gains bruts des ouvriers industriels de 11% en Italie et de 16% aux Pays-Bas. En Belgique, l'augmentation du gain horaire brut dans l'industrie n'a que légèrement dépassé 11% et au Luxembourg, elle n'a été que de 5%. Indépendamment des augmentations provoquées par ces hausses de salaires, les coûts globaux de la main-d'œuvre se sont accrus encore dans certains pays membres du fait du relèvement des cotisations patronales à la sécurité sociale, de la prolongation du congé annuel, de l'octroi d'indemnités de vacances supplémentaires et d'autres facteurs, de sorte que les taux d'accroissement du coût de la main-d'œuvre dépassent, dans presque tous les pays, ceux des salaires directs.

Les prix à la consommation ont évolué diversement, l'accélération de la hausse des salaires allant en général de pair avec une hausse des prix plus accentuée; aux Pays-Bas et en Italie, elle a revêtu une ampleur préoccupante de 5 1/2 à 6%, dans les autres pays membres, elle s'est située entre 2,3% (Allemagne) et 4,2% (Belgique). Les hausses des prix ont fait que les augmentations de salaires ne se sont que partiellement traduites par un accroissement de pouvoir d'achat. Dans l'ensemble, on a pu constater, pour les revenus réels nets des ouvriers industriels, une tendance à l'harmonisation entre les Etats membres et cela, d'une part, du fait que le pays où le revenu réel était comparativement le plus faible, a enregistré le plus fort accroissement, et d'autre part, parce que, dans les deux Etats où les familles nombreuses se trouvaient relativement plus défavorisées que dans les autres, les allocations familiales ont été améliorées plus sensiblement.

La durée effective du travail, enfin, a parfois fléchi faiblement en Allemagne et en France, mais fortement en Italie, pour des raisons conjoncturelles dans ces deux derniers pays.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les actions menées par les Etats membres en 1964 dans ce domaine se caractérisent notamment par des efforts accrus pour adapter la formation et le perfectionnement professionnels aux besoins de la vie moderne.

La condition essentielle pour que la formation des jeunes et des adultes tienne compte de l'évolution économique et technique est la préparation, le perfectionnement et la mise à jour des enseignants et des instructeurs. Le souci de remplir cette condition se manifeste dans les pays de la Communauté, par des initiatives diverses visant tantôt à expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques et de nouveaux moyens didactiques, tantôt à organiser des cours de recyclage à l'intention des maîtres.

Que la formation soit dispensée à l'école ou dans l'entreprise, dans tous les pays les efforts se multiplient pour adapter l'enseignement professionnel et l'apprentissage aux exigences découlant du progrès, entre autres, en vue d'une élévation du niveau de qualification. Les programmes de formation sont aménagés dans cette perspective et la nomenclature des professions enseignées constamment révisée.

Cependant, bien qu'une telle tendance se traduise dans la plupart des pays, par des textes législatifs ou réglementaires, on ne constate pas encore d'harmonisation au plan communautaire en matière de législation de l'enseignement technique et de l'apprentissage, en raison entre autres de la complexité des systèmes en vigueur.

Les dépenses de formation générale et professionnelle accusent une constante augmentation dans tous les pays de la Communauté. L'insuffisance des données statistique et la diversité des méthodes d'enquête font encore obstacle à l'établissement de chiffres homogènes et comparables. Toutefois, pour la première fois en 1964, il a été possible de produire des données plus complètes qu'auparavant sur l'évolution des dépenses de formation des jeunes et des adultes.

S'agissant de dépenses, sur un plan plus général, il a été constaté que dans plusieurs Etats membres, les pouvoirs publics s'efforcent de prendre en charge, au moins en partie, les frais qui jusqu'alors incombaient aux familles ou aux collectivités, par exemple, outre la plupart des bourses d'études, les frais de transport, d'internat, les fournitures scolaires et certaines subventions aux établissements privés.

SECURITE SOCIALE

L'année 1964 a été marquée par l'adoption d'un certain nombre de mesures dans le domaine de la sécurité sociale, dont plusieurs réformes importantes comportant l'introduction d'une législation nouvelle.

Le champ d'application a connu de nouvelles extensions, notamment en Belgique, où l'assurance soins de santé a été étendue aux travailleurs indépendants, et au Luxembourg, où les professions libérales bénéficient désormais de l'assurance pension, ce qui était déjà le cas pour les autres catégories de non-salariés dans ce pays. Dans d'autres pays, des projets sont en cours d'examen.

En matière de prestations, les mesures les plus intéressantes concernent les pensions et les avantages familiaux. Le même souci de garantir à toutes les personnes âgées un revenu qui ne soit pas un minimum vital mais un minim "social" semble inspirer les législations du Luxembourg et des Pays-Bas et le projet de réforme italien. Quant aux allocations familiales, leur montant a été sensiblement relevé dans deux pays où leur niveau était inférieur à la moyenne communautaire : l'Allemagne et l'Italie. Il convient de signaler que dans ces deux domaines le Luxembourg a réalisé la "parité" entre salariés et non salariés.

Pour assurer le financement de ces améliorations, des mesures ont dû être prises par les gouvernements dont on ne peut pas dire qu'elles révèlent une tendance au rapprochement, notamment en ce qui concerne la participation des pouvoirs publics. Des problèmes d'équilibre financier pourraient cependant provoquer certains réexamens.

Enfin, il paraît intéressant de signaler, pour illustrer la portée pratique des règlements communautaires concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, qu'en estime à 2 millions le nombre total de personnes qui ont été amenées à en bénéficier au cours de l'année 1964 (travailleurs salariés ou pensionnés - frontaliers et saisonniers compris - et membres de leur famille, ainsi que d'autres bénéficiaires non migrants mais, par exemple, en séjour à l'étranger durant leur congé). Le montant des prestations servies dépasserait pour le même exercice 4 milliards de F.B.

SECURITE ET HYGIENE DU TRAVAIL

En 1964, les Etats membres ont continué à adapter leurs réglementations en matière de sécurité et d'hygiène du travail aux acquisitions de la science et de la technique. Même si pour cette adaptation les Etats membres se sont inspirés de leurs situations particulières - tant pour le choix des secteurs que pour la nature et les modalités des nouvelles dispositions - on peut cependant constater un certain parallélisme de travaux soit entre les Etats membres, soit par rapport à l'action communautaire. Ce parallélisme ressort notamment des travaux en cours dans plusieurs Etats membres en ce qui concerne les prescriptions visant les produits nocifs, la création de services de sécurité du travail et de services de médecine du travail dans les entreprises.

L'année 1964 a été en outre caractérisée par les efforts accomplis par les Etats membres pour améliorer la prévention des accidents du travail, qui se sont traduits par des actions d'information allant de campagnes de grande envergure jusqu'à l'organisation de cours d'entreprise. Tous les moyens d'information jusqu'aux plus modernes, ont été déployés dans ce but.

LOGEMENT SOCIAL

Sur le plan de la Communauté prise dans son ensemble, l'année 1964 s'est caractérisée, en matière de logement, par les tendances suivantes :

1. Le nombre des logements achevés a marqué une nette progression en 1964 par rapport à 1963 : 1 587 000 (chiffres provisoires) contre 1 448 400, soit 138 600 de plus. Cette progression a été surtout sensible en Allemagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas, où des chiffres records ont été atteints.
2. En raison de l'ampleur et de la persistance tant des besoins que de la demande en matière d'habitat, le problème du logement occupe désormais une place essentielle dans les politiques gouvernementales notamment celles qui visent des objectifs à long et à moyen terme.
3. Au nombre des préoccupations majeures de tous les responsables de la politique de l'habitat, se pose, dans tous les pays, avec une acuité croissante, le problème des terrains à bâtir, tant à l'intérieur qu'à la périphérie des agglomérations urbaines, en constante extension.

Là nécessité d'augmenter la disponibilité de ces terrains a conduit les gouvernements à prendre ou à rechercher des dispositions nouvelles, plus adéquates.

L'efficacité de ces différentes mesures est mise en doute dans certains secteurs de l'opinion qui lui opposent la nécessité de solutions d'un caractère plus radical, telle la municipalisation du sol. Il s'agit, en cette matière, d'options politiques fondamentales.
4. On constate, dans certains pays, que l'industrie de la construction, et ses branches annexes, atteint la limite de sa capacité, situation à laquelle on tend à remédier, entre autres, par le développement de la production d'éléments préfabriqués, et leur standardisation.
5. L'évolution des indices de loyers existant dans quatre Etats membres montre que leur hausse s'est poursuivie. La Commission appelle l'attention sur le fait que dans diverses régions et agglomérations, on voit coexister, sans parler des résidences secondaires, une offre excédentaire de logements coûteux et une demande insatisfaite de la part de personnes de ménages dont les ressources insuffisantes ne leur permettent pas de se loger décentement.
6. Malgré l'abolition de droit de toute discrimination à l'égard de l'accès au logement, entre travailleurs nationaux et ressortissants d'un autre Etat membre, les Etats membres sont encore confrontés avec les problèmes particuliers d'hébergement de ces travailleurs auxquels ils réservent des efforts spéciaux. La Commission, pour sa part, attache une grande importance à cette question, comme en témoigne l'envoi aux Etats membres d'une Recommandation concernant le logement des travailleurs et de leurs familles se déplaçant à l'intérieur de la Communauté, adoptée le 7.7.1965.

QUESTIONS FAMILIALES

La nouvelle présentation de ce chapitre permettant l'examen des différents problèmes sous un angle communautaire, les principaux points mis en évidence ont été :

1. Compensation des charges familiales : mesures d'aide financière, comprenant notamment les prestations familiales, les dégrèvements fiscaux, l'aide en matière de logement;
2. Equipement et services. A cet égard, les services d'aides familiales, les maisons de vacances, les cours et conférences d'éducation familiale ont reçu une attention particulière;
3. Mesures de caractère général : c'est notamment la partie concernant certaines réformes du droit civil relatives à l'adoption, à la tutelle et à l'émanicipation des mineurs ainsi qu'au statut juridique de la femme mariée qui apparaissent sous un angle commun dans la plupart des pays.

A l'égard de tous ces points, une évolution positive a été constatée.

SERVICES SOCIAUX

La présentation de ce chapitre ayant été également modifiée afin de mieux permettre une vue d'ensemble communautaire des questions traitées, des éléments positifs se dégagent de toute évidence, communs aux six pays : l'augmentation des crédits pour le financement de l'équipement et des activités d'assistance sociale et les mesures adoptées pour l'efficacité des services sociaux. Une nouvelle tendance à considérer ces services comme un tout et comme un des facteurs du développement économique et social équilibré se fait jour dans les différents pays, ainsi qu'en témoignent, entre autres, les activités pour la mise en œuvre des récentes lois fondamentales sur l'aide sociale dans certains pays et les projets de réformes dans ce domaine, actuellement à l'étude dans d'autres pays.

Quelques secteurs d'activité des services sociaux, notamment les services sociaux destinés aux personnes âgées et ceux des travailleurs migrants, auxquels une attention particulière a été consacrée à la suite de la Recommandation de la Commission (1962) les concernant, ont fait l'objet d'un examen particulier.

Enfin, au sujet de la formation des assistants sociaux, les situations caractérisant les différents pays ont été passées en revue, en mettant en évidence les efforts communs pour l'amélioration de cette formation et les initiatives adoptées, visant d'une part à permettre une certaine diversification des programmes et d'autre part à favoriser le perfectionnement ultérieur des diplômés.

- : - : - : -

PP/500/65-F